

La maladie de Carré

Cette maladie virale très grave et très contagieuse est heureusement rare depuis un demi-siècle, c'est-à-dire depuis la mise en place de la vaccination dans les années 1960. Mais elle tend à resurgir régulièrement, en particulier dans les grandes villes et les élevages. Elle est difficile à détecter et mortelle dans 50% des cas.

Une évolution différente selon les chiens

La maladie de Carré touche les chiens de tout âge, même si c'est entre 6 mois et un an que les chiens sont le plus frappés par cette maladie.

Cette affection est due à un virus de la famille des Paramyxoviridae. La contamination est le plus souvent directe entre un animal malade et un animal sain. Le virus contenu dans les sécrétions (salive, écoulements nasaux et oculaires, urine, selles) d'un chien infecté est inhalé et passe dans les voies respiratoires. Il se multiplie ensuite dans les amygdales et les bronches, puis se répand par voie sanguine dans tout l'organisme.

L'évolution est différente selon la sensibilité des individus :

- Chez la moitié des chiens environ, le système immunitaire développe une réaction suffisante pour éliminer le virus. Ces animaux présentent alors une élévation de température et quelques symptômes discrets de rhinite (nez qui coule) et de conjonctivite (yeux qui pleurent) pendant quelques jours, puis guérissent spontanément.

- Chez d'autres chiens, la réaction immunitaire est insuffisante : ils développent alors la maladie de façon typique, après une phase d'incubation (intervalle entre le moment où le chien se contamine et celui où il développe des symptômes) de 3 à 7 jours, pendant lesquels le chien est tout à fait normal.

Selon la localisation du virus, différentes formes de maladie sont possibles :

- **La forme oculaire** se caractérise par une kératite (inflammation de la cornée). Les yeux sont collés de pus. Quelquefois, l'inflammation atteint la peau autour de l'oeil, entraînant une dépilation semblable à des lunettes. Le chien peut perdre la vue.
- **La forme respiratoire** est fréquente : le chien tousse et étourne. Sa respiration est difficile car ses narines sont bouchées par du liquide. La forme respiratoire évolue souvent en bronchite, broncho-pneumonie ou pleurésie.
- **La forme intestinale** se caractérise par des vomissements et/ou une diarrhée importante, parfois sanguinolente, entraînant une déshydratation.
- **La forme cutanée** se traduit par l'apparition, sur le ventre et l'intérieur des cuisses, de petites taches rouges qui se transforment en pustules. Si le chien se gratte, les pustules éclatent et forment des croûtes.
- **La forme nerveuse** où prédominent crampes, convulsions, spasmes, méningites, paralysies... qui sont généralement fatals.

Dans tous les cas, la température est élevée (39,5°C). Le chien est abattu et manque d'appétit.

Chez un petit nombre d'animaux, les symptômes nerveux peuvent apparaître un mois après la guérison.

Les chiens atteints d'une forme clinique de la maladie de Carré soit guérissent complètement, soit guérissent mais gardent des séquelles (principalement nerveuses, voire respiratoires), soit meurent en 2 à 4 semaines (dans 1 cas sur 2).

La confirmation du diagnostic se fait au laboratoire

Le diagnostic n'est pas facile car les symptômes sont assez peu spécifiques. Il repose souvent sur l'élimination des autres possibilités et la présence d'au moins 4 critères sur les 6 suivants : écoulements nasal et oculaire, symptômes digestifs, symptômes respiratoires, symptômes nerveux, élévation persistante de la température et jeune âge du chien.

Des diagnostics de laboratoire permettent de confirmer le diagnostic. Ils reposent sur la mise en évidence directe du virus ou sur la recherche des anticorps spécifiques de la maladie de Carré produits lors de la réaction immunitaire.

Mieux vaut prévenir que guérir...

Le traitement est uniquement médical et symptomatique. Il vise à soutenir l'organisme du chien et éviter les complications : perfusion intraveineuse de liquide pour corriger la déshydratation, antibiotiques pour lutter contre les surinfections, anti-émétiques (contre les vomissements), anti-diarrhéiques, anti-convulsifs si nécessaire...

Des mesures préventives sont nécessaires, surtout dans les effectifs importants : mettre en quarantaine pendant une douzaine de jours les nouveaux arrivants, isoler les animaux malades ou suspects, désinfecter les locaux et le matériel, éviter d'exposer les chiots à l'humidité et à des écarts de température importants, donner une alimentation de bonne qualité et vermifuger régulièrement. Les mesures hygiéniques sont très importantes, dans la mesure où le virus ne résiste pas dans le milieu extérieur et est sensible aux désinfectants les plus courants.

Mais la meilleure prévention reste la vaccination. Les chiots nés de mère vaccinée disposent d'anticorps d'origine maternelle qui les protègent de l'infection pendant les premières semaines de vie. Le danger survient lorsque le niveau d'anticorps maternels diminue. Il existe des vaccins utilisables dès l'âge de 8 semaines afin d'immuniser les chiots le plus tôt possible. Le schéma classique de vaccination repose sur deux injections de primo-vaccination (la 1ère vers l'âge de 7-8 semaines, la 2nde après l'âge de 12 semaines), avec un rappel tous les ans ou tous les 2 ans. La protection apportée par la vaccination est très efficace.

Si votre chiot nouvellement acheté présente un ou des symptômes évoqué(s) dans cette fiche, une visite chez le vétérinaire s'impose au plus tôt.

La maladie de Carré touche également de nombreux mammifères terrestres (chats, furets, visons, renards...) et marins (phoques...).

La maladie de Carré est inscrite sur la liste des « vices rédhibitoires » (loi du 22/06/89), c'est-à-dire des vices cachés graves. Si un chiot présente les signes d'une maladie qualifiée de vice rédhibitoire, l'acheteur peut demander à l'éleveur le remboursement intégral du chiot, à condition de respecter les délais légaux.

Dans le cas de la maladie de Carré, le délai de réhabilitation est fixé à trente jours, si et seulement si un certificat de suspicion est rédigé par un vétérinaire moins de huit jours francs après l'achat.

En cas de doute après l'achat d'un chiot, n'hésitez pas à consulter rapidement un vétérinaire. Il rédigera, si nécessaire, le certificat de suspicion dans les délais légaux.



Découverte en 1905 par le vétérinaire Henri Carré, la maladie de Carré est également appelée « la maladie du jeune chiot ».